

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 24 avril 2017, a adopté les règlements suivants :

- 17-044** **Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie**

- 17-045** **Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie**

- 17-046** **Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**

- 17-047** **Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

- 17-048** **Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières**

- 17-050** **Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal**

- 17-051** **Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle**

Le Devoir

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 juillet 2017. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 10 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat